

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 146 (2001)
Heft: 12

Vereinsnachrichten: Défense : Société vaudoise des officiers

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Défense

SOCIÉTÉ VAUDOISE DES OFFICIERS

Case postale 3906 – 1002 Lausanne

Le rédacteur du « Bulletin des officiers vaudois »: Premier-lieutenant Alain Freise
Ch. Des Osches 7 – 1009 Pully – Tél. (+ 41) 079 416 38 91 E-mail: rms-defense@military.ch

ÉDITORIAL

La loi sur l'armée: décision

Les valeurs de référence pour un instrument moderne de politique de sécurité ont été fixées

Le Conseil fédéral a défini les contours de l'armée en tant qu'instrument moderne, modulaire et souple. La défense reste la compétence essentielle de l'armée. Par ailleurs, celle-ci est en mesure d'effectuer des engagements subsidiaires de sûreté et de fournir une aide militaire en cas de catastrophe. Dans le contexte des événements du 11 septembre 2001, elle est également un élément actif d'une architecture moderne en matière de sécurité. En contribuant au soutien international à la paix, l'armée concrétise l'idée de la sécurité par la coopération, également à l'égard de la communauté des Etats.

L'armée XXI en bref

La nouvelle armée se compose de l'Etat-major général, des Forces terrestres et des Forces aériennes. Les éléments principaux des Forces terrestres sont constitués de quatre brigades d'infanterie, deux brigades d'infanterie de montagne, deux brigades blindées, une brigade logistique et quatre régions militaires, réserve comprise.

Avec 120000 militaires actifs – 20000 conscrits recrutés et une réserve de 80000 hommes astreints, l'Armée XXI présente un effectif bien moindre en comparaison de l'armée actuelle. Pour ne pas affaiblir l'armée, les ressources dégagées

par cette réduction des effectifs peuvent être affectées à la modernisation et au perfectionnement de l'instruction, de l'équipement et de l'armement.

L'Armée XXI demeure une armée de milice. Par principe, le commandement des formations jusqu'à l'échelon bataillon/groupe est confié à des militaires de milice, lesquels peuvent également, en exerçant la fonction à temps partiel, accéder au commandement d'une brigade.

L'école de recrues sera accomplie à l'âge de vingt ans, comme c'est le cas actuellement. A la différence de l'Armée 95, sa durée sera désormais de 21 semaines.

Après l'école de recrues, les soldats accomplissent 6 cours de répétition annuels de 19 jours. Ils sont ensuite incorporés dans la réserve pour 4 ans. En concentrant ainsi les services à accomplir au début de la vie d'adulte, on répond à un important postulat de l'économie et on aménage la compatibilité entre l'activité professionnelle, la famille et le service militaire.

Une partie des conscrits aura la possibilité, en tant que militaire en service long, d'accomplir la totalité du service militaire au cours d'une période de 300 jours. Avec ces militaires en service long, l'armée disposera toute l'année de formations aptes à être engagées rapidement dans des opérations subsidiaires. Le système tradi-

tionnel, avec une école de recrues puis des cours de répétition, en sera d'autant moins affecté. Par ailleurs, le service long ne peut-être effectué que sur une base volontaire.

L'armée XXI renonce aux échelons régiment, division et corps d'armée, et se différencie ainsi considérablement de l'Armée 95. Les éléments clefs sont les bataillons et les grou-

pes qui, dans l'articulation de base, sont subordonnés aux brigades.

Communication
FORCES TERRESTRES

Quelques réflexions pour un « après-11 septembre »

En cet automne 2001, la sécurité est une des préoccupations majeures des Suisses. Ce pays, à l'instar de ceux qui l'entourent, ne peut plus éviter le débat sur la sécurité de ses habitants, sur le degré de risques acceptable et sur les moyens à mettre en œuvre pour prévenir les dangers. Il s'agit d'un débat fondamental, tout renforcement de la sécurité collective impliquant la diminution de l'espace de liberté accordé aux individus. Par ailleurs, ce débat présente une forte teneur émotionnelle alimentée par l'influence réductrice mais déterminante de l'image, en particulier celle de la télévision.

■ Charles Favre

Les attentats perpétrés aux Etats-Unis, le 11 septembre dernier, doivent-ils être considérés comme une mutation fondamentale des menaces qui pèsent sur les pays occidentaux? Sont-ils le signe d'une dégradation durable de la sécurité dont leurs habitants bénéficiaient jusque-là? Les spécialistes s'accordent à dire que tel est bien le cas. La frontière entre sécurité et risque s'est atténuée et, désormais, il n'y a plus de sanctuaire! Le monde est global, la menace aussi. Ce qui est valable en économie l'est également dans le domaine de la sécurité civile et militaire.

Seul l'avenir nous dira si cette vision est conforme à la réalité. Mais déjà, le débat est lancé sur le degré de risques ac-



Le conseiller national Charles Favre, président du Conseil d'Etat vaudois.

ceptable et sur l'intensité de l'engagement nécessaire pour se prémunir des dangers. L'étude des nouvelles menaces laisse à penser que l'action terro-

riste va s'imposer comme l'arme utilisée par les faibles (qu'ils soient organisés en Etat ou non) contre les forts. La réponse ne saurait être seulement militaire, car les armées modernes sont mal préparées à faire face à ce type d'actions. De surcroît, le terrorisme utilise précisément les facilités que lui fournissent les démocraties libérales, à savoir la liberté d'expression, de réunion, de mouvement et d'information. Ce dernier aspect n'étant pas le moins important, tant il est évident, depuis le 11 septembre, qu'une action terroriste ne se conçoit que si elle est relayée et amplifiée par les médias.

Une action efficace contre les réseaux terroristes passe par un travail de police et de renseignements impliquant un empiètement plus ou moins sévère-

re sur la sphère privée. Ainsi, après une période d'insouciance où l'on a taillé dans les dépenses militaires, rendu inopérants, voire supprimés un certain nombre de moyens de surveillance policière (fichage, écoutes téléphoniques) et fortement diminué les ressources consacrées à la protection de la population, le balancier s'apprête à repartir dans l'autre sens.

Las élus devront donc répondre aux attentes légitimes de la population, tout en veillant à ne pas tomber dans les excès du passé. Il s'agit notamment de s'assurer que, dans la redistribution des moyens qui s'annonce, l'on ne rebâtera pas des structures lourdes et figées, notoirement onéreuses et inadaptées à la menace.

Pour le politique, en particulier le pouvoir exécutif et les commissions spécialisées du Parlement, il est impératif de mettre en place des outils prospectifs permettant d'analyser et de suivre l'évolution des risques, ainsi que des structures de gestion de crises permettant d'y faire face. Les outils prospectifs relèvent du renseignement dont l'efficacité doit être augmentée, ce qui implique une réorganisation des services concernés, une simplification de

leurs modes de fonctionnement, un élargissement de la palette d'investigation (notamment dans le domaine des risques économiques) et une collaboration renforcée avec nos partenaires, en particulier européens et nord-américains.

La gestion de crise quant à elle fait cruellement défaut (l'affaire Swissair et avant elle celle des fonds en déshérence l'a clairement démontré). Mais cette faiblesse est fortement liée à l'institution même du gouvernement collégial. Certes elle est un outil remarquable par temps raisonnablement calme, mais largement inadapté à la navigation sur mer agitée. Le renforcement de la présidence du Conseil fédéral est, de mon point de vue, plus que jamais nécessaire.

L'apparition de menaces nouvelles conduira les collectivités à faire des choix, à concentrer leurs moyens en priorité là où le danger leur apparaît le plus grand. Il faudra sans doute s'accommoder d'une société dans laquelle le risque est plus important. Cela n'ira pas sans déchirement, dans la mesure où cette révision survient en un temps où nous croyions en avoir fini avec le danger.

S'agissant de la menace terroriste, si la sécurité totale est une dangereuse illusion, un bon rapport coût/bénéfice peut être atteint par l'usage de la carotte et du bâton. S'agissant du bâton, les commanditaires et les auteurs d'actes de terrorisme doivent être sanctionnés par les moyens policiers et militaires appropriés. Mais le recours à la force publique ne suffira pas. Car si les actes terroristes relèvent d'une forme de pathologie, voire carrément du grand banditisme, on sait aussi qu'ils trouvent un terreau favorable sur la pauvreté et la guerre.

On ne peut déconnecter les actes du 11 septembre de notre incapacité à trouver une issue au conflit israélo-palestinien, à achever décemment la guerre contre l'Irak, poursuivie par embargo meurtrier, et à reconstruire l'Afghanistan après dix ans de guerre contre l'occupant soviétique. Il s'agira donc d'investir davantage dans le développement économique régional, ainsi que la prévention et la résolution des conflits. Dans ce dernier domaine, la Suisse doit jouer son rôle et mettre en avant un réel savoir-faire, acquis notamment par les militaires.

C. F.

AGENDA

SSO-SVO

DÉCEMBRE 2001



RAPPEL

SVO, Le président

Orateur principal :

SVO-Lausanne

Pour votre agenda

Judi 24 janvier 2002

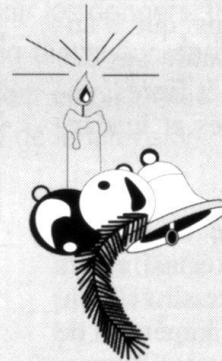
Commémoration de l'Indé-
pendance vaudoise

**Assemblée
générale 2002**

Samedi 9 mars à Savigny

Monsieur Alexandre Adler,
conseiller personnel du prési-
dent Chirac, professeur de
géopolitique et éditeur de
Courrier International.

La Rédaction



L'année 2001 a été très mouvementée, que ce soit par des événements positifs ou négatifs. Nous voici arrivés au terme de celle-ci. En effet, il ne reste plus que quelques jours avant l'entrée en l'an 2002. La Rédaction profite de cette édition pour vous souhaiter à tous de très bonnes fêtes de fin d'année et ses meilleures vœux pour l'an nouveau !